

Communiqué du CNAL :

Pour l'abrogation du décret «Kouchner-Vatican» du 16 avril 2009.

Le Comité National d'Action Laïque* qui avait dénoncé le protocole d'accord «Kouchner-Vatican» dès sa signature le 18 décembre dernier, demande l'abrogation du Décret n° 2009-427 du 16 avril 2009 publiant cet accord.

Il apporte son soutien aux recours en Conseil d'Etat déposés par deux de ses organisations constitutives (Unsa-Education et Ligue de l'enseignement) ayant, sur ce sujet, capacité à agir.

En outre, avec la réforme de la formation des enseignants (mastérisation), le CNAL s'indigne que les instituts catholiques puissent grâce à cette reconnaissance automatique des diplômes et des grades, se spécialiser dans les préparations aux concours d'enseignants du public et plus largement, aux concours de la Fonction Publique.

Ce décret publié en catimini, en dehors de tout débat devant la représentation nationale, est un coup supplémentaire porté à la laïcité de notre République.

Les organisations du CNAL appellent donc les militants laïques à se mobiliser pour faire connaître, dénoncer et combattre ce Décret.

Paris, le 10 juin 2009

Laurent Escure
Secrétaire Général du CNAL
06 82 84 91 18

* Le [CNAL](#) est composé des DDEN, de la FCPE, de La Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.